

**Sujet :** [INTERNET] EUP PPRmt Chateaudun

**De :** > j28moulin (par Internet)

**Date :** 18/11/2021 à 14:51

**Pour :** ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Permettez-moi quelques observations pour aller dans le sens de Messieurs Venot et Philippot, souhaitant le PPR le plus précis et rigoureux possible. Vous avez ci-dessous l'article justifiant la révision et ensuite mes observations.

L'article du journal :

## **Des risques naturels freinent l'activité des grottes du Foulon 05/01/15** Lu 906 fois Agence CHATEAUDUN Echo Républicain

Jérôme Philippot aimerait créer une laboratoire-traiteur dans l'ancien Caveau des fouleurs et rouvrir l'aire de stationnement. Mais les dispositions actuelles du PPR "mt" ne lui permettent pas d'avoir les autorisations. - Agence CHATEAUDUN

Jérôme Philippot aimerait créer une laboratoire-traiteur dans l'ancien Caveau des fouleurs et rouvrir l'aire de stationnement. Mais les dispositions actuelles du PPR "mt" ne lui permettent pas d'avoir les autorisations. -

**Le propriétaire des grottes du Foulon veut dynamiser son activité en utilisant l'ancien restaurant et son parking. Mais l'État doit donner son accord.**

Jérôme Philippot souhaite renforcer son activité, rue des Fouleries, avec la création d'un laboratoire-traiteur et l'ouverture d'une aire de stationnement supplémentaire. Le propriétaire des grottes du Foulon envisage, pour cela, d'utiliser l'ancien restaurant Le Caveau des fouleurs, fermé depuis plusieurs années, et de rouvrir le parking.

Mais ses projets sont actuellement bloqués. Car ils se heurtent aux dispositions du plan de prévention des risques naturels "mouvement de terrain" (PPR "mt"), qui ne permettent pas au responsable touristique, d'obtenir les autorisations nécessaires. La rue des Foulerie est en effet classée en zone rouge, ce qui interdit toute ouverture ou **réouverture d'activité**.

« On ne peut rien faire », confirme Jérôme Philippot. Rien **si ce n'est espérer que le PPR "mt", instauré à Châteaudun, en 1995, suite au glissement de terrain de 1983 qui a fait trois morts et trois blessés, soit révisé**. La demande vient d'être effectuée : le 4 décembre, le Conseil municipal, a autorisé, à l'unanimité, le maire (UMP), Alain Venot, à solliciter le représentant de l'État afin d'engager la procédure.

« C'est un dossier sensible, souligne le premier magistrat. Et je comprends que le PPR représente une contrainte importante pour les propriétaires. **Mais il peut évoluer si l'on prouve que l'on peut réduire ou annihiler les risques...** »

Dans le courant de l'année, **une étude va être menée par les services de l'État. Elle devra déterminer s'il y a matière ou non à lever les risques liés à des chutes de pierre, et quels travaux devront être entrepris afin d'offrir à Jérôme Philippot, la possibilité de dynamiser son activité.**

Le responsable des grottes du Foulon aimerait créer un laboratoire-traiteur dans l'ancien Caveau des foleurs, dont il a fait l'acquisition en 2012, au même titre que la discothèque, la guinguette ou encore le parking.

« Ce labo servirait aux grottes et nous offrirait une souplesse de travail incomparable. Il serait également vecteur d'emplois avec la création de trois à cinq postes. Sans compter qu'il ferait revivre un lieu chargé d'histoire. Il n'y a pas une seule journée où l'on ne me parle pas d'Arlette et de Michel Boisset. »

Alors que les grottes du Foulon connaissent un essor sans précédent (**28.000 entrées payantes en 2014**), le souhait de Jérôme Philippot est aussi de disposer de l'aire de stationnement de 700 m<sup>2</sup>, située derrière le restaurant, sous une cavité, afin d'accueillir au mieux les visiteurs.

**« Pas un abandon de la zone rouge »**

« **Notre parking actuel est vite plein, avec les séminaires, les autocaristes et les comités d'entreprise. En y ajoutant une seconde zone, on pourrait recevoir une trentaine de voitures supplémentaires et ainsi désengorger la rue.** » **À demi-mot, Jérôme Philippot avoue aussi penser à rouvrir la guinguette : « Mais on n'en est pas encore là. »**

En 2013, les démarches de l'ancien maire (DVD), Didier Huguet, auprès du préfet, étaient restées sans suite. Mais à la différence d'il y a deux ans, **la demande de**

**révision du PPR s'exerce, cette fois, sur deux parcelles seulement et non plus sur l'ensemble du coteau.**

« Cette demande est justifiée, assure Alain Venot. Et elle l'aurait été aussi si ce n'était pas M. Philippot. Pour autant, ce n'est pas la porte ouverte à un abandon de la zone rouge. C'est juste la mise en œuvre d'une procédure prévue par la loi dont on ne connaît pas la fin.

**Si j'avais un souhait, ce serait que le PPR soit le plus précis et le plus rigoureux possible.** » Jérôme Philippot n'en attend pas moins, lui aussi.

**Philippe Provôt**

### Mes observations :

Néanmoins en bons citoyens, ils ne veulent pas remettre en cause la zone rouge basée sur un plan dissimulateur et mensonger, ce qui aurait pu être plus justifiable et honnête. Il est juste question de trouver un nouvel petit arrangement pour faire venir toujours plus de monde dans une rue engorgée tout en affirmant le plus grand respect pour la zone rouge des autres.

Des alertes méprisées avant accident qui auraient pu éviter le drame aux solutions positives émises, sans réponse d'une mairie concentrée sur de petits arrangements entre élus, **le profond mépris est toujours d'actualité.**

Je pourrais comprendre que ma demande soit restée ignorée et méprisée si par exemple j'avais racheté le restaurant voisin en zone rouge pour le faire passer hors zone et réaliser ainsi une bonne affaire, mais comprenez ma situation : bien que ma maison a été détruite officiellement naturellement à cause des égouts défectueux du mail, et qu'un plan dissimulateur et mensonger couvrant surtout les risques administratifs (voir article vie publique de 1987), ne me permette pas de reconstruire ma maison alors que des milliers de touristes viennent, avec subventions publiques, chez mon voisin, vice-président du Grand Châteaudun, et qu'il a été possible de créer une salle de réception pour 350 personnes et deux terrasses de réception pour 100 et 250 personnes avec subvention publique, **la logique du plan m'échappe**, sans parler des 40 000 visiteurs des grottes avec son petit parking privé. Je reste floué, obligé de racheter un terrain à construire si je veux reconstruire ma maison.

Dans cet article, il est précisé que la zone rouge interdit toute ouverture et réouverture d'activité : comment une salle de réception et une terrasse ont-elles pu être créées et autorisées et la visite des grottes réouverte, hors révision d'enquête ?

Notre maire précurseur de la ville pilote en la matière écrit que si l'on prouve que l'on peut réduire ou annihiler les risques, le plan peut évoluer. Concernant ma maison détruite, le risque signalé par nos alertes avant accident méprisées, n'a-t-il

pas été éliminé par la réfection des égouts dans les jours suivant l'accident et le réaménagement complet de cette partie du mail en jardin ?

**Il est regrettable que depuis 38 ans ce soit l'omerta sur ces faits indiscutables, qu'ils n'aient jamais été pris en compte dans les enquêtes, que l'étude sur les conditions d'élaboration des enquêtes soit attendue depuis 10 ans, que l'on puisse écrire que ce ne sera pas réétudié alors que cela ne l'a jamais été.**

**Monsieur Venot a déclaré l'orage seul responsable, le défaut des égouts est devenu une catastrophe très naturelle et un plan de prévention des risques, solution pour dégager la responsabilité du maire, comme le déclare M. Venot, a été demandé par M. Venot qui se demande ensuite comment un glissement de terrain aurait pu être déclaré catastrophe naturelle, tout en se défaussant sur l'Etat. Sommes-nous dans une république bananière ?**

La sortie du restaurant « le Caveau » est le motif de révision, sans plus de précisions. Les conseillers communautaires et municipaux doivent réfléchir aux contradictions de volonté de bienveillante protection et d'augmentation subventionnée de clients dans la zone. Les graves omissions et mensonges de M. Venot auraient été un motif plus sérieux de révision.

Vous remarquerez qu'en 2015, M. Philippot pensait rouvrir la guinguette, ce qui est fait. Dans le même paragraphe, il indique que son parking privé est vite plein, ce qui est normal (pour rappel guinguette pour 350 pers ; salle de réception pour 300 pers, terrasse pour 250+100 pers, visite grotte pour 40 000 pers/an) dans une rue qu'il précise engorgée. Il est vrai que sans possibilité de stationnement public, cette rue a déjà un problème qui s'aggrave avec l'augmentation des activités.

Thierry Ferron

propriétaire de la maison détruite par les égouts au 29 rue des Fouleries